Annexe III

Modèle d'attestation de dépôt des déchets à délivrer aux navires par les responsables d'installations portuaires

Nom, code d'appel, numéro MET et le cas échéant, numéro OMI d'identification du navire :

Etat du pavillon :

Type et quantité des déchets et de résidus déposés :

Type	Code déchets (1)	Quantité de déchets déposés (en m^3)	Modalités de gestion et destination
1. Huiles usagées			
Boues	13 05 02		
Eau de cale	13 04 01		
Autres : (*à préciser*)	(à préciser)		
2. Détritus			
Ordures ménagères brutes (2)	20 96 61		
Déchets alimentaires biodégradables collectés séparément	20 01 08		
Emballages PMC (3) collectés séparément	15 01 06		
Emballages en papier/carton collectés séparément	15 01 01		
Emballages en verre collectés séparément	15 01 07		
Plastiques collectés séparément	20 01 39		
Autres : (*à préciser*)	(à préciser)		
3. Déchets liés à la cargaison : *(à préciser)*	(à préciser)		
4. Résidus de cargaison : *(à préciser)*	(à préciser)		
5. Eaux usées : (*à préciser*)	(à préciser)		

1. sur base de l'AGW du 10 juillet 1997 établissant un catalogue des déchets;
2. ordures ménagères résiduelles en mélange, après le tri par les usagers des fractions collectées sélectivement;
3. PMC : déchets d'emballages recyclables composés de bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons.

Coûts de la gestion des déchets déposés :

Date ..... Heure .....

Signatures :

Le responsable de l'installation portuaire

Le capitaine du navire

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juillet 2008 relatif à la perception des redevances dues pour la collecte des déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison conformément à la Directive européenne 2000/59/CE.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre du Budget, des Finances et de l'Equipement,

M. DAERDEN

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN